

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## FRANCE.

Paris, le 10 août. — Un journal annonce ce matin l'arrestation du maréchal Oudinot et de sa famille, qui seraient compromis dans l'affaire du 28. Mme. la duchesse de Reggio, comme on sait, était première dame d'honneur de Mme. de Lucchessi Palli.

Nous croyons cette nouvelle inexacte au moins dans les détails. M. le maréchal Oudinot est à Jeand'heures (Meuse); le marquis Oudinot, son fils, est à Saumur, commandant l'école de cavalerie, et Mme. la marquise est aussi à Jeand'heures, avec son mari. Il serait donc difficile qu'on eût procédé à leur arrestation collective dans la journée d'hier.

— Maurey, qui a été arrêté comme complice de Fieschi, a été ouvrier sellier dans les écuries du duc d'Angoulême. C'est un homme qui n'a jamais dissimulé ses penchans légitimistes. Il doit avoir une fleur de Lys tatouée sur le bras gauche. C'est lui qui avait fait la selle magnifique dont se servit en Vendée la duchesse de Berry lorsqu'elle était à la tête de ses bandes; cette selle, ainsi que le cheval blanc de la duchesse, ont été notamment remarqués et signalés par nos soldats à l'affaire du Cléne. Maurey montrait une grande douleur de son arrestation. Ses précautions avaient été si bien prises, qu'il se croyait à l'abri de tout soupçon. Il avait caché à Fieschi et son nom et son domicile et son état; celui-ci ne le connaissait que sous la dénomination de l'oncle ou du payeur. C'est par l'entremise de la maîtresse de Fieschi, Nina Lasave, que la police est parvenue à remonter jusqu'à Maurey. Maurey paraît avoir été l'agent pécuniaire de toute cette effroyable machination; son arrestation est importante en ce sens que c'est par lui probablement que l'on parviendra à saisir les fils qui rattachent Fieschi à ses instigateurs. Maurey et Fieschi n'ont pas encore été confrontés; on veut attendre que l'état de l'assassin soit devenu tout-à-fait meilleur. Le frère de Fieschi, qui est curé à Comblomiers, a eu, il y a deux jours, une assez longue entrevue avec Mgr. l'archevêque.

La députation de la chambre de commerce de Rouen, partie samedi soir pour Paris, a été admise le dimanche à la réception du roi, entouré de la famille royale.

M. Caumont, président de la députation, a exprimé, au nom du commerce de Rouen, les sentimens d'indignation et de douleur soulevés par l'attentat du 28, et rappelé que le bienfait de la paix et l'accroissement de prospérité qui en résultait était l'ouvrage de S. M.

Aussitôt le roi, prenant l'adresse des mains de M. Caumont, a répondu vivement:

« Oui, messieurs, voilà mon crime; c'est pour cette raison que moi et mes fils sommes exposés aux coups des assassins. Mais dites bien à vos concitoyens que tant qu'il me restera une goutte de sang dans les veines, elle sera consacrée au bonheur de la France. »

Tous les membres de la députation ont pu remarquer l'émotion du roi et celle de la reine, lorsque M. Caumont, étant approché de S. M., lui eut dit que les habitans de Rouen avaient partagé ses angoisses à la première nouvelle du fatal événement.

Le Journal du Commerce, en donnant les détails de la cérémonie du Te Deum, ajoute, qu'à sa rentrée dans l'église, le prélat a été accueilli par une salve bien nourrie de cris de Vive le roi!

— On dit qu'une dépêche télégraphique du général Castellane est arrivée hier au ministère de la guerre. L'honorable général demande ce qu'il faudrait faire dans le cas où Lander solliciterait encore l'intervention française en Catalogne. Le conseil des ministres se serait assemblé, et aurait, comme il y a trois mois, résolu la question par la négative.

— On a remarqué le jour du cortège, parmi la

suite du roi, plusieurs officiers anglais et belges, entr'autres le major d'artillerie belge Kessels, et le major belge Lockmans, ce dernier venant de l'Afrique.

— La maison du boulevard du Temple, n° 50, où s'est commis l'attentat du 28 juillet, va, dit-on, être achetée par la ville de Paris, et démolie pour faire un passage entre la rue basse et le boulevard.

— Il est question d'élever une colonne de 50 pieds de hauteur en face de la maison du crime auprès de l'arbre où le maréchal Mortier est tombé; les noms des victimes y seront gravés sur le marbre en lettres d'or.

— Les progrès des caisses d'épargne continuent. Il y a aujourd'hui cent vingt-cinq caisses autorisées par ordonnances royales; 101 seulement ont effectué des versemens au trésor. Les placements faits pendant le mois de juillet se sont élevés à la somme de 2,207,000 francs. Au 31 juillet, les caisses d'épargne avaient au trésor un fonds de 52,249,000 frs.

— D'après les dernières nouvelles de Scutari, la lutte y était toujours sanglante; et dans le premier combat plus de 1000 hommes ont perdu la vie. Tous les rapports s'accordent à dire que les Turcs de Scutari combattent avec un courage extraordinaire, et qu'à mesure qu'un d'eux tombait, un autre s'empressait de remplir le vide. Quelques beys et pachas voisins avaient envoyés quelques milliers d'hommes au secours du pacha de Scutari; mais ayant appris en route que 18,000 hommes armés et bien déterminés les attendaient, ils ont rebroussé chemin, comme si l'ennemi se trouvait déjà sur leurs talons. Le seul espoir du pacha est donc actuellement dans l'arrivée de Rumely-Wallessy, qui doit être en marche de Bitoglia avec des forces considérables. Cependant ce secours pourrait arriver trop tard, car la position de la citadelle est si critique, qu'on est obligé d'abattre journellement des chevaux pour s'en nourrir; cette viande et un peu de blé sarrasin, forme toute la nourriture des troupes, et encore ces provisions ne peuvent-elles durer plus de huit jours. La population chrétienne de Scutari reste neutre. Le 10, la citadelle tenait encore. (G. d'Augsbourg.)

## NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Madrid, 1<sup>er</sup> août:

« Les nouvelles de l'Andalousie sont satisfaisantes, les passions politiques n'ont point ensanglanté cette belle province; il est à regretter seulement que la police ne puisse parvenir à la délivrer des voleurs dont les routes sont infestées. »

— On écrit de Bayonne, le 3 août:

« Les événemens se succèdent avec une grande rapidité; après avoir éprouvé, en moins de quinze jours, trois échecs fort graves, à Puente de la Reyna, à Mendigorria et à Los Arcos, les carlistes viennent d'essayer une nouvelle défaite, fort importante, non seulement parce qu'elle affaiblit les rangs des insurgés, mais surtout par les embarras qu'elle ajoute à leur position en coupant entièrement leurs communications qui, interceptées déjà de trois côtés, restait encore ouverte du côté de Vittoria et de l'Ebre. »

« La nouvelle de cet événement vient d'arriver par la chaloupe de poste de Saint Sébastien, elle a été transmise au général Harispe, et se trouve également mentionnée dans les lettres particulières. »

« C'est à la Puebla, dans la province d'Alava, à 4 lieues sud ouest de Vittoria, que le général Cordova a livré ce combat à don Carlos. Des deux côtés, comme on voit, les généraux en chef assistaient. Don Carlos y était avec presque toutes ses forces, pour appuyer le mouvement de Moreno contre Vittoria, l'expédition que vous annonçait ma dernière lettre, et à laquelle don Carlos devait attacher la plus haute importance. »

« En effet, conquérir Vittoria c'était mettre à l'abri derrière des remparts son armée affaiblie; c'était préparer le passage de l'Ebre; c'était un pas vers la reconnaissance par les puissances du Nord. »

« Mais le général Cordova s'est encore une fois montré aussi actif avant la rencontre, que brillant sur le champ de bataille. Laisant une partie de ses troupes dans les défilés du côté de Mendigorria et de Puente, et empêchant ainsi le renouvellement éventuel des tentatives carlistes en Navarre, il s'est porté lui-même avec des forces considérables à Logrono sur l'Ebre, et tournant les positions carlistes, il a paru subitement sur les derrières du corps d'armée de Moreno et de don Carlos; le choc a été rigoureux, la résistance courageuse, mais, après un combat acharné, le champ de bataille est resté à Cordova. Vittoria débloqué, les carlistes dans les montagnes avec des pertes considérables, leurs communications coupées sur l'Ebre et les bandes isolées, de l'artillerie perdue, la famine dans les rangs carlistes, la fuite du prétendant vers Estella où il n'est plus en sûreté, telles sont les premières conséquences de ce combat qui prépare une affaire décisive. »

— Des voyageurs arrivant de Pampelune assurent que les chrétiens se sont emparés du vice-roi et du gouverneur de cette ville, qu'ils soupçonnaient d'être d'intelligence avec les carlistes. (Sentinelle)

— C'est en effet à la suite d'un combat de taureaux que les scènes de désordre dont Barcelone vient d'être le théâtre ont commencé.

Une lettre de cette ville adressée au Journal de Toulouse rapporte ainsi les faits:

« Vingt mille personnes étaient rassemblées au Cirque pour une course de taureaux. Les taureaux ne poursuivaient pas avec assez de vigueur au gré de la multitude le *taurador*. Une grande rumeur s'élève, aux cris succèdent les actes, le Cirque est en un instant défilé, on ne laisse que les colonnes qui soutiennent les toitures. Les débris du Cirque sont lancés contre les taureaux. On les lie ensuite avec de longues cordes et ils sont traînés dans les rues de la ville par 50 personnes, la plupart âgées de 16 à 17 ans. Ils s'arrêtent devant la porte du couvent de Saint-François. Là plusieurs individus apportent des fagots aux applaudissemens de la multitude, et se mettent en mesure d'incendier le couvent. Il devient bientôt la proie des flammes. Encouragés par un premier succès, les mêmes individus, sans être troublés dans leur marche, incendient plusieurs autres couvens. Pendant que ces scènes de désordre se passaient, l'autorité ne paraissait songer à aucune mesure répressive; des patrouilles se contentaient d'empêcher que l'agglomération des curieux ne devint trop grande. Le reste de la ville était dans la plus profonde indifférence. »

« On se promenait aussi tranquillement que si rien ne se passait; les moines d'un seul couvent entreprirent de se défendre; ils firent sans succès un feu assez vif sur les assaillans: bien peu de personnes furent atteintes. Les moines des autres couvens furent conduits sous escorte à la citadelle; un grand nombre, sous prétexte qu'ils étaient armés, furent égorgés dans le trajet sans recevoir aucun secours de ceux qui les accompagnaient. Tels sont les faits dont le correspondant affirme avoir été le témoin oculaire dans les premiers jours. Nous attendons avec impatience la suite du récit de ces événemens dont nous avons fait connaître le résultat. »

— Des lettres de Barcelonne, du 2 août, témoignent de la confiance dans les mesures énergiques prises par l'autorité et la milice urbaine pour empêcher le retour des désordres qui avaient eu lieu les jours précédens; Barcelonne était tranquille le 2, et les citoyens honorables avaient pris les armes pour empêcher le règne de l'anarchie. On dit que le mouvement de Barcelonne se lie au voyage de l'infant don François de Paule et de son épouse, sous prétexte de venir prendre les bains de mer à Valence; il paraîtrait que la régence au nom d'Isabelle II doit être déférée par les constitutionnels de 1812 à cet infant, à l'exclusion de la reine Christine, qui est dépopularisée aux yeux du parti libéral, tant à raison de son nouveau mariage que des principes de despotisme monarchique dont on croit qu'elle ne s'est pas départie depuis qu'ils furent hautement proclamés dans le fameux manifeste de Zéa.

On écrit de Mirande:

Mirande, d'ordinaire si tranquille vient d'être plongée dans la consternation par un événement épouvantable. Le 30 juillet nous nous étions réunis quelques chasseurs à l'ancienne abbaye de Berdoues pour fêter joyeusement le retour de la chasse. Sur la fin du dîner, nous étant aperçus que Cours (Prosper) n'était pas parmi nous, nous résolûmes de nous rendre chez lui pour le ramener. Nous voilà parti pour le château de Ponsan, chevauchant gaiement à travers la forêt de Berdoues.

Tout-à-coup nous entendons des cris effrayans vers la lisière du bois; nous nous dirigeons en toute hâte de ce côté, et là s'offre à nos regards le spectacle le plus épouvantable qui se puisse concevoir: Mademoiselle Amélie de Rieubert dévorée par une louve, et son petit frère monté sur un arbre où il se lamentait. Aussitôt, Ferdinand Dutour se précipite sur la louve; lui tire un coup de fusil à bout portant; mais malheureusement il ne fait que la blesser. Celle-ci, furieuse,

des de probité et de pa-

modeste boulanger dans une ville toute occupée aux manuels, et où les études passaient alors pour de luxe que les fabricans eux-mêmes se permet-

Biographie des Contemporains fixe sa naissance

tut bientôt nommé lieutenant par le général Lyon. L'armée autrichienne ayant envahi la Belgique en 1790,

(1) A la révolution de 1830, les cris de vive Lyon se sont souvent mêlés aux acclamations du peuple. Cette année encore, à la fête du bourgmestre de Verviers, une population nombreuse étant réunie sous les fenêtres de ce magistrat pour applaudir aux cérémonies que lui donnait la société

ternité.

(Signe) JARDON.

La faible opinion qu'avait de lui-même notre illustre compatriote, le pouvoir était loin de la partager: aussi n'eut-on aucun égard à cette lettre, qui ferait aujourd'hui non rougir, mais sourire de pitié tant d'anateurs de promotions, qui ont le bon esprit de ne point s'arrêter à peser leurs capacités.

Il fallait au nouveau général un aide-de-camp, et il fixa

se retourne sur son nouvel assaillant; et lui fait au bras une cruelle morsure.

Ferdinand est donc, comme tu le sais d'une force de corps prodigieuse, il la prend entre ses bras, et l'étreint avec tant de force qu'il la jette à terre presque mourante; et là, la saisissant à la gorge et l'étranglant sous ses doigts de fer, il lui a bientôt arraché le peu de vie qui lui restait. La lutte fut si tôt terminée que nous ne pûmes être d'aucun secours à Ferdinand qui, outre sa blessure au bras, avait reçu quelques légères écorchures. Nous courûmes alors à Mlle de Rieurtort; mais il n'était plus temps, elle avait la figure et le sein horriblement dévorés. L'habitation de cette infortunée se trouvant tout à côté, nous la portâmes chez elle, et après l'avoir remise entre les mains de ses domestiques, nous nous retirâmes, ne voulant pas être témoins de la désolation de sa famille. Mais ce n'était que le commencement des malheurs qui devaient nous accabler! Cours vient de se brûler la cervelle! Il aimait depuis long-temps mademoiselle Amélie, dont il était lui-même tendrement aimé; leur mariage devait être célébré au commencement de septembre. Pauvre Prosper! il n'a pu résister à sa douleur!

Quant à Dubour, son sort est plus épouvantable encore: souffrant beaucoup de sa blessure, il se mit au lit dès son arrivée à Mirande, avec une fièvre très-forte. Le lendemain matin deux de ses amis, MM Aubian et Duclos (Alexandre), étant allés le voir avec le docteur Siame, celui-ci lui demanda, en entrant, comment il se trouvait. Pour toute réponse, Ferdinand le regarda fixement. Duclos alors lui réitérant la même question. Ah! tu me demande comment je me porte!... et d'un bond sortant hors de son lit, il lui appliqua un si terrible coup de poing derrière la tête, qu'il l'épandit raide mort: se précipitant alors sur lui, il le déchira avec ses dents, et se met à sucer son sang en faisant entendre un grognement semblable à celui d'un pourceau. Revenus enfin de la stupeur où les avait plongés cet acte de délire, MM Aubian et le docteur Siame prennent la fuite en criant au secours!

Dubour, toujours furieux, se met alors à leur poursuite armé d'une barre de fer qu'il avait prise dans sa cheminée. Je te laisse à juger de l'effroi des habitans de Mirande en voyant sortir d'une maison deux hommes effarés que poursuivait, en brandissant une barre de fer, un forieux en chemise, hurlant comme un démon, les cheveux tout droit hérissés sur la tête. On est enfin parvenu à se rendre maître de lui en lui jetant des cordes.

Le sous-préfet, M. Jarry, et le lieutenant de gendarmerie ont manqué d'être assommés. On doit les plus grands éloges à la conduite du maire et de l'adjoint, M. Gresse. Le malheureux Ferdinand va être conduit à la maison de force à Auch.

## BELGIQUE.

### BRUXELLES, LE 10 AOUT.

Le roi est parti ce matin à 8 heures, du château de Laeken pour se rendre à Ostende.

Le nombre des détenus à la prison des Petits-Carmes qui, chaque année, à cette époque-ci, est ordinairement de 350 à 400, ne s'élève guère en ce moment à plus de cent et quelques. On attribue cette diminution à la diminution des crimes et des délits, qui sont beaucoup moins fréquents dans l'étendue de la province de Brabant.

Noas avons sous les yeux une lettre particulière écrite de Berlin le 4 août, qui donne les détails suivants sur des troubles assez sérieux qui avaient éclaté la veille dans cette capitale:

L'anniversaire de la naissance du roi a été signalé par des mouvemens populaires assez significatifs. L'émeute a agité Berlin, elle a procédé d'abord à la destruction de tous les réverbères dans l'étendue considérable qui se prolonge depuis le *Thiergarten* jusqu'au bout de la rue *Royale*. L'intervention militaire a été nécessaire, et dans la lutte qui s'en est suivi, un colonel a été tué et plusieurs officiers et soldats blessés. Les troubles ont commencé à l'occasion de l'opposition qu'a voulu mettre la police à ce que le peuple tirât, comme de coutume, des pétards sur les places publiques.

La lettre ne dit pas comment cette émeute a fini; elle ajoute seulement que le 4, l'ordre a été publié de fermer les cabarets et autres lieux publics avant 9 heures du soir, et que l'autorité a fait distribuer des cartouches aux troupes de la garnison.

Nous ferons remarquer que la *Gazette d'Etat de Prusse*, journal officiel, qui s'imprime à Berlin, n'a pas dit un mot de cet événement. Elle n'a mentionné, à l'occasion de l'anniversaire du roi, que les discours d'apparat, tenus à l'académie, en ajoutant simplement que les fêtes avaient eu lieu comme à l'ordinaire. On sait qu'une censure sévère existe en Prusse sur les journaux, et que les seuls moyens d'avoir des nouvelles, comme celles que nous venons de rapporter, sont les communications particulières qui ont pu échapper à la vigilance de la poste prussienne, qui ne respecte guère le secret des lettres.

(Courrier belge)

— La *Gazette d'Etat de Prusse* résume les opinions émises par les journaux d'Amsterdam, La Haye et des provinces hollandaises sur les derniers troubles en Hollande.

Le *Brédasche Courant* ne nie pas le malaise général qui se fait sentir en Hollande, mais il l'attribue aux événemens généraux de l'Europe. Il s'étonne que les troubles aient précisément éclaté dans la ville qui a le plus gagné à la séparation de la Belgique, et soupçonne quelque trame étrangère.

L'*Ompartydige (Impartial)*, prend avec force le parti des mécontents.

Le *Wagzame (Vigilant)*, combat l'*Ompartydige*, prêche à ses concitoyens l'union et les engage à pétitionner pour le redressement des griefs, au lieu de se livrer au désordre.

— La *Société rhénane des chemins de fer*, après avoir entendu la lecture du mémoire de M. Henz, s'est occupée des diverses directions que l'on propose de donner au chemin de fer entre Cologne et la frontière belge:

Celle proposée par le comité provisoire partirait de la frontière belge près de Stockem, qu'on laisserait à droite, ainsi qu'Eupen, on passerait ensuite par Raeren, Cornelimünster, Eischweiler, on laisserait ensuite Bergheim à peu de distance à droite, et on décrirait ainsi une courbe, qui irait aboutir en aval de Cologne où on entrerait au port en longeant le Rhin.

La ville de Duren propose de dévier de cette direction un peu au-dessus d'Eischweiler, de passer ensuite en formant une courbe devant Duren pour aller rejoindre la courbe indiquée dans le projet du comité, après avoir passé un peu plus près de Bergheim.

La ville d'Aix-la-Chapelle propose de dévier de la direction du comité avant de venir à Raeren, d'aller rejoindre Borcette et de reprendre cette direction à environ les deux tiers de la distance de Cornelimünster à Eischweiler.

Aix-la-Chapelle propose encore de quitter la direction du comité un peu en avant le point qu'elle indique plus haut de former une courbe qui se rapprocherait de Cornelimünster d'en former ensuite une autre qui passerait entre Borcette et Aix-la-Chapelle, tout près de cette dernière ville, et d'aller rejoindre la direction du comité au sud dit point.

Comme l'assemblée était mise à même, par le mémoire de M. Henz, d'émettre un jugement fondé sur les travaux d'art, la majorité des votans a semblé se déclarer en faveur de la direction adoptée par le comité. Les députés d'Aix-la-Chapelle et de Duren ont cependant cherché à prouver par des calculs faits d'avance qu'il était de l'intérêt de la *Société des chemins de fer* de faire passer le chemin par ces deux villes de la manière qu'ils l'ont indiqué. Ils ont conclu par conséquent à ce qu'une commission fût nommée pour examiner scrupuleusement les directions proposées par la commission, et qui ferait plus tard un rapport à l'assemblée. Cette proposition était de nature à faire ajourner de nouveau la constitution définitive de la Société et l'on a décidé de laisser le choix et l'examen de la direction à une administration qui serait nommée dans la séance prochaine et surtout de s'en référer à la décision des ministres. La Société s'est donc constituée pour l'exécution du chemin de fer projeté entre Cologne et la frontière belge, sous la réserve de porter tel changement à la direction que bon semblerait à l'assemblée générale, qui se réunira encore sous peu.

Les députés d'Aix-la-Chapelle ont assuré que l'on avait précédé à l'évaluation des frais, qu'on levait les plans de la direction vers cette ville, et que, dans peu de semaines, ces travaux seraient terminés. Le conseil d'administration agit avec impartialité et M. de Wittgenstein a déclaré au nom de tous les membres du comité de Cologne, que la société verrait avec plaisir les avantages qui résulteraient de la direction par Aix-la-Chapelle, mais que dans tous les cas on ferait des embranchemens.

D'après les projets de MM. Simons et Deridder, ingénieurs de la partie du chemin de fer, qui s'étend d'Anvers à la frontière de Prusse, le chemin de fer passerait à côté d'Eupen, laisserait Borcette à une assez grande distance à gauche, passerait

près d'Eischweiler, Duren, par la houillère de Kerpen, laisserait Frechen à droite et irait rejoindre Cologne en amont de cette ville.

Voici ce que ces ingénieurs disent en faveur de cette direction:

Le point le plus important entre Liège et Cologne est sans doute Aix-la-Chapelle dont la population s'élève à plus de quarante mille habitans, sans compter les milliers d'étrangers qu'y attirent chaque année ses eaux thermales. D'Eupen ou d'Aix-la-Chapelle à Cologne, le tracé ne saurait être autre que par les mines de Stolberg et d'Eischweiler et par la ville de Duren. Les exploitations de houille que l'on rencontre par cette direction sont les meilleures de la Prusse rhénane, le défaut de communications convenables qu'elles éprouvent encore aujourd'hui est la seule cause du peu d'extension de leur emploi. Une population de 6000 habitans est répandue dans ces divers endroits, et de 5000 dans la ville de Duren, possédant un grand nombre de fabriques. Entre Duren et Cologne, la même direction traverse également les exploitations de lignite, de Kerpen et de Frechen.

Le soir, les actionnaires de la société des chemins de fer se sont réunis à un banquet brillant, où les autorités civiles et militaires de la ville ont été invitées. Une chanson analogue à la circonstance y a été chantée, elle se terminait par un toast au roi.

## SÉNAT.

— Addition à la séance du 8 août. — Voici des détails sur la discussion relative aux 40 centimes additionnels:

M. le comte d'Andelot: L'engagement pris par le gouvernement, à l'occasion de cette subvention, est de conserver intacts et en réserve les fonds qui en proviennent et qu'on monteront, en diminuant même l'estimation faite, à plus de 3 millions. On a déjà disposé de la moitié de cette somme en faveur du département de la guerre; c'est donc le cas de ne pas laisser le restant non productif pour le trésor. La société générale, encore caissier de l'état, ne donne aucun intérêt des fonds déposés chez elle; mais il en est autrement, messieurs, de la banque de Belgique.

Le gouvernement, en approuvant ses statuts, a exigé d'elle qu'elle bonifiât à l'état un intérêt de toute somme qui lui serait confiée, et toujours au-dessus d'un pour cent (art. 7 de ses statuts); le gouvernement a d'ailleurs un grand contrôle sur elle, qui lui est refusé par la banque de Bruxelles: c'est la vérification de ses livres et la connaissance de ses opérations. J'engage donc le gouvernement à user de cette prorogative avec toute l'étendue possible et de ne pas y déposer cette somme, pour y porter intérêt, sans avoir fait visiter toutes ses opérations, pour faire cesser en même temps les calamités jetées avec profusion sur cet établissement national, et qu'on a eu soin de répandre tant dans ce pays qu'à l'étranger. Je la réclame avec instance cette faveur qui n'en serait pas une pour tous les établissemens de ce genre; le gouvernement, messieurs, n'a pas la même faveur de toutes les banques.

Vous savez tous comme moi que les changemens survenus dans notre état social depuis 1830, ont eu pour effet de rendre hostile à la Belgique le principal actionnaire de cette société, et par conséquent il est de l'intérêt de cet actionnaire d'écarter les investigations du gouvernement belge.

M. le comte Vilain XIIII regrette que la perception de la subvention n'ait pas lieu jusqu'à la fin de l'année, afin d'en affecter les fonds à la défense du pays. Ainsi, il existe un projet pour établir des fortifications sur la ligne du Nord. Eh bien, la réalisation de ce projet nous permettrait de diminuer l'effectif, et par suite les dépenses de notre armée. La formation de camps retranchés serait aussi utile. Cependant, je ne m'opposerais pas à l'adoption du projet.

M. le baron de Baré de Comogne: Indépendamment des fortifications dont je reconnais l'utilité, on aurait pu affecter une partie des fonds à la construction de casernes, à éviter aussi aux particuliers la charge si pesante des logemens militaires, à supprimer les cantonnemens aussi contraires à l'ordre qu'à la discipline militaire.

M. Thorn: Je ne puis nullement partager l'opinion de mes honorables collègues. La perception extraordinaire n'a été autorisée que dans la prévision d'une guerre qui n'a pas eu lieu, et sous la promesse de faire cesser le recouvrement lorsque le danger aurait passé. Ce n'est donc ici que l'accomplissement d'une promesse que le gouvernement n'était pas libre de ne pas remplir. S'il a besoin de fonds pour d'autres objets, qu'il les demande, il les obtiendra sans difficulté si ces objets sont reconnus utiles au pays.

M. le ministre des finances: Aujourd'hui que nous avons l'espoir fondé que les événemens politiques ne menacent plus le Belgique et n'amèneront pas de guerre, nous devons proposer la suppression d'une contribution ordonnée pour l'éventualité d'une guerre.

Ce qui rentrera sur les 40 pour cent jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre, pourra laisser une somme de trois millions environ disponible, c'est-à-dire que le trésor aura reçu 4,600,000 fr; mais déjà il a été accordé par la loi d'avril dernier 1,560,000 francs pour dépenses extraordinaires au département de la guerre. Ces trois millions, la législature sera appelée à en voter l'application, soit, comme le désire l'honorable pré-

pour la construction des casernes propres au logement des soldats, ce qui serait en effet préférable aux constructions qui nuisent à la discipline et à la morale publique et gênent beaucoup les habitans des campagnes, soit de toute autre manière.

M. le marquis de Rhodes : Je viens d'apprendre avec infiniment de plaisir que le rapport de la commission de la chambre des représentans, chargée d'examiner les rapports de l'ancienne banque vis-à-vis du trésor, vient d'être déposé. Je ne doute pas que nous trouvions dans la liquidation de nos comptes avec cet établissement de quoi suffire et au-delà aux charges de construction d'une caserne.

M. le ministre des finances : Je n'avais pas répondu aux objections présentées par l'honorable comte d'Andelot, parce que je me proposais de soumettre, en conseil des ministres, la question de savoir s'il convient de faire une disposition spéciale des fonds restant libres sur la subvention extraordinaire de guerre. Je déclare donc que j'en saisirai le conseil.

Deuis dix ans, vous le savez, messieurs, les fonds de l'état étaient confiés à la société générale, et les grands intérêts qu'elle possède dans le pays offrent toutes les garanties de sécurité. Sans doute son principal actionnaire est notre principal ennemi; mais nous ne pouvons supposer qu'il soit dans la pensée des administrateurs actuels de la société générale de léser les intérêts du pays et du trésor. Nous trouverons certainement aussi, dans ce rapport, la conviction de l'opportunité de laisser ou de retirer les fonds de l'état d'un établissement qui en est le dépositaire depuis 10 ans.

Dans la séance du 10, la chambre des représentans a annulé l'élection du général Nypels. Cette décision est fondée sur le motif que M. Nypels a perdu la qualité de belge.

Ont voté pour l'admission :

MM. Bekaert, de Behr, de Foere, F. de Mérode, W. de Mérode, de Moulenaere, Deschamps, de Sécus, de Terbeek, de Theux, Manilius, d'Hoffschmidt, d'Haart, Pirmez, Elot de Burdiane, Ernst, Hye-Hoys, Judot, Lebeau, Legrelle, Milcamp, Morel d'Hanheel, Nothomb, Pirson, Polvliet, A. Rodenbach, Rogier, Smits, Ullens, Vanderbelen, Verrue-Lefraack, Wallaert, Zoude, Raikem et C. Rodenbach.

Ont voté contre :

MM. Berger, Bosquet, Dequesne, Coppieters, Corbisier, Dams, David Fichback, Demonceaux, de Brouckere, Kepenne, de Jagher, de Longrée, Stas de Volder, Desmet, Baymackers, Vandenbosch, Doignon, Donny, Dubois, Dubus, Dumortier, Heptia, Frison, Gendebien, Kervin, Liedts, Quirini, Schaetsen, Simons, Trenteaux, Thienpont, Troye, Vandenbove, Vandeveldt, Schryven, Lejeune, Verdussen, Vergauwen, Ch. Vilain XIII et L. Vuylsteke.

## LIEGE, LE 11 AOUT.

On ne saurait se dissimuler qu'il y a en ce moment d'agitation dans presque toutes les parties de l'Europe. Celle qui travaille l'Espagne surtout est effrayante. La faible administration de la reine, attaquée à la fois, par le carlisme et la démagogie, parviendra-t-elle à garantir la Péninsule des périls qui la menacent ? Tous les hommes ayant quelque connaissance du pays, résolvent négativement la question. Dans leur opinion une intervention, opportune, il y a six mois, était l'ancrage de salut du gouvernement de la reine Christine, mais ils croient qu'aujourd'hui l'intervention même arriverait trop tard. Selon eux le char révolutionnaire est lancé... Puisse l'événement ne point réaliser leurs sinistres prévisions. (V. les nouvelles d'Espagne.)

Sans admettre comme vrai tout ce qu'on rapporte de la situation de la Hollande, il est cependant certain aujourd'hui qu'il règne beaucoup de mécontentement dans ce pays. Les extraits des journaux d'outre Meerdyc, analysés par une feuille prussienne, prouvent à l'évidence que tout n'est point exagération, comme quelques uns le prétendent, dans les derniers rapports arrivés de la Hollande. (V. Bruxelles.)

Des lettres particulières parlent maintenant de troubles qui auraient éclaté dans le sein même de la capitale de la monarchie prussienne. Les détails donnés par ces lettres sont tels qu'il n'est guère possible de les accuser de mensonge. Il est vrai de dire cependant que ces troubles ne semblent point avoir un caractère politique; mais nous vivons à une époque où la politique doit toujours apparaître, un peu plus tôt un peu plus tard, sur toutes les scènes où il y a un trouble, agitation.

Les nouvelles dont nous parlons sont placées sous la rubrique de Bruxelles.

Si les rapports de la Gazette d'Augsbourg se confirment, un complot aurait été tramé contre les jours de l'empereur Nicolas. Il faut convenir ici que les détails donnés hier par cette feuille, ont certes besoin d'être plus précisés qu'ils ne le sont

pour obtenir une complète créance. Nous donnons plus bas les premiers renseignemens publiés sur cette affaire.

En présence de ces événemens et du sanglant attentat du 28 juillet, il n'est plus possible de conserver les espérances de désarmement général dont on se flattait naguère encore. Le grand projet de Casimir Perrier est, semble-t-il, pour long-temps ajourné.

Une lettre particulière de Francfort, 4 août, résume de la manière suivante l'état actuel de la politique européenne, et en particulier les circonstances relatives à la réunion des souverains du Nord :

« Il est certain que l'empereur Ferdinand d'Autriche ne se rendra pas à Kalisch. Il en a fait informer les cours de Berlin et de St.-Petersbourg. Le prince de Metternich l'a annoncé également à plusieurs personnages en Allemagne. Il est hors de doute que la cour d'Autriche voit avec déplaisir ce camp, permanent ou non, qui est contraire aux traités et qui maintient l'incertitude dans les esprits. L'empereur Ferdinand ne se rendrait pas même à Tœplitz, s'il ne voulait éviter un refroidissement trop apparent avec ses voisins. »

— On lit ce qui suit dans la Gazette d'Augsbourg :

Kalisch, le 26 juillet. — Déjà depuis quelques semaines des bruits sourds circulaient dans nos contrées qu'il pourrait être apporté quelques entraves à la grande revue qui doit avoir lieu ici vers le milieu de septembre. En général, on riait de ces bruits parce que l'on a déjà terminé tous les préparatifs pour cette revue. La nouvelle du reste mensongère d'une émeute qui aurait eu lieu à Pétersbourg et à laquelle les militaires auraient pris part, semblait toutefois leur donner une sorte de consistance. Maintenant, on apprend qu'une troupe d'émissaires de la propagande parisienne a cherché à se faire dans notre royaume (Pologne) et tenté de faire avec le plus grand secret des enrôlemens; son but coupable est de se débarrasser de l'empereur Nicolas. On dit qu'il se berçaient du vain espoir d'attirer dans leur parti les soldats polonais et de commettre le crime sous leur protection.

Kalisch, le 27 juillet. — Plus on a de détails sur les horreurs que méditaient les conjurés dont le nombre se monte à près de 60, et plus il apparaît dans quel abîme de maux ils auraient, sans l'œil vigilant des autorités, entraîné notre patrie, dont les blessures saignent encore. Je vous ai écrit hier que ces coupables artisans de crimes avaient compté sur l'assistance de notre armée. Ceci a excité dans cette dernière une profonde indignation et on y a pris la résolution qu'il serait donné à l'empereur des preuves du plus fidèle dévouement à sa personne, et qu'on lui exprimerait l'horreur que la supposition que l'on pourrait employer l'armée polonaise à protéger un attentat semblable, a excitée parmi elle.

« De la Silésie, 30 juillet. On a communiqué à notre police le signalement de 54 émissaires de la propagande parisienne. Ce sont des Français, des Polonais et des Piémontais; ils voyagent avec des passeports de quatre espèces différentes et leur projet n'est pas moindre que d'assassiner l'empereur Nicolas à la revue de Kalisch. L'indignation est générale et même les libéraux ouvrent les yeux et commencent à contempler avec horreur l'abîme des crimes par lesquels ces hommes veulent préparer la renaissance des peuples. Les ordonnances sur les passeports ont été rendues plus sévères; le passage de notre province au-delà des frontières de la Pologne est prohibé et accordé seulement pour les motifs les plus puissans. On ne peut plus même voyager dans l'intérieur sans passeport. »

— On écrit d'Anvers, le 8 août, que le postillon accusé d'avoir enlevé une jeune fille mineure habitant d'un village sur les frontières de Hollande, a été condamné hier par notre cour d'assises à cinq années de travaux forcés et à l'exposition.

Les actionnaires de notre théâtre ont agréé M. Cartigny pour directeur-gérant. Celui-ci recevra 6,000 francs d'appointemens, plus la moitié des bénéfices. M. Cartigny est parti hier pour Paris afin d'y aller former une troupe dramatique, et l'on

dit qu'avant son départ il avait engagé deux ou trois sujets fort distingués parmi lesquels on cite Dabadie et M<sup>e</sup> Damoreau-Cinti. L'ouverture du théâtre est fixée au 15 septembre.

— Un pari d'un nouveau genre vient d'avoir lieu en cette ville (Charleroy), entre MM. S... et S... Il s'agissait de savoir lequel des deux séjournerait le plus long-temps dans l'eau; après six heures de patience, l'un des baigneurs ayant tiré froidement de sa poche un bonnet de nuit et ayant annoncé d'un air résolu qu'il ne sortirait de la Sambre que le lendemain, son concurrent avoua avoir perdu la gageure.

— On écrit d'Anvers, le 9 août :

« Le navire belge le *Météore*, chargé pour Alger, l'Égypte et les échelles du Levant, est sorti de nos bassins aujourd'hui, à quatre heures et demie après midi; il est en rade et partira probablement demain matin, le temps et le vent étant favorables. Ce navire dont l'expédition a été encouragée par une prime du gouvernement est monté par un équipage de la marine royale. M. Delescluze, propriétaire-armateur l'accompagne malgré son âge; ce négociant entreprend un voyage long et pénible, il va visiter des contrées qui lui sont déjà connues, il est à espérer qu'avec son expérience il parviendra à ouvrir des débouchés avantageux à nos produits industriels dans des pays avec lesquels nos relations commerciales sont interrompues depuis la révolution.

« La cargaison de sortie du *Météore*, en produits et denrées indigènes, d'une valeur approximative de 100,000 francs est composée comme suit : charbons de terre de tous genres, étoffes de coton, blanc de plomb, sucre raffiné, draps, cuirs tanés, clous, amidon, genièvre, tabacs en poudre, vins et liqueurs de diverses espèces, parapluies, viandes salées, beurre, dentelles, plumes à écrire, papiers dito, librairie, pierres à rasoirs, dito ardoises, chapeaux, etc.

L'ordre des avocats près la cour d'appel de Liège est invité à se réunir jeudi treize août 1835 deux heures et demie de relevée à la salle d'audience de la deuxième chambre de la cour, pour procéder à l'élection des candidats au conseil de discipline.

DELRÉE batonnier.

Séance publique du conseil de régence de Liège le mercredi 12 du courant, à 5 heures du soir.

## UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

Faculté de droit — Le 13 août, MM. Jean Joseph Gislain Degenelle, de Hannut, subira l'examen de docteur, à huit heures, et MM. Joseph Louis Huart, de Namur, Edouard Joseph Denis Mottin, de Hannut, et Emile Nicolas Joseph Gillet, de Liège, celui de candidat, à 9, 10 et 4 heures.

Le 14 dito, MM. Nicolas Joseph Auguste Detroz, et Joseph Ferdinand Charles Chokier, de Liège, subiront l'examen de candidat, à 9 et 10 heures.

Faculté des sciences. — M. Charles Proesman, de Montegnée, subira l'examen de candidat, le 13 courant, à neuf heures.

## VILLE DE LIÈGE. — Courses des Chevaux.

La commission chargée de leur organisation prévient le public qu'une estrade pour quinze cents personnes au moins sera construite sur le pré de Droixhe, lieu destiné aux courses, et qu'à partir de samedi prochain, 8 du courant, on pourra se procurer des billets, à l'hôtel de ville, ci-devant salle du conseil, escalier à gauche, de 9 heures du matin à une heure de relevée.

Les bancs et les places seront numérotés, et il y aura obligation d'occuper le n° dont on sera porteur. L'estrade aura toute la solidité et la commodité désirable.

On a eu soin de la placer à l'endroit de l'arrivée et du départ des chevaux.

Les voitures et cavaliers devront également être munis de cartes qu'ils pourront se procurer, soit à l'hôtel de ville, soit sur le terrain des courses.

Le prix des cartes sont fixés comme suit pour chaque jour de courses :

Pour chaque personne à l'estrade,	2 frs.
Pour chaque voiture,	5
Pour chaque tilbury,	4
Pour chaque cavalier,	3

La commission chargée d'organiser les courses de chevaux qui doivent avoir lieu à Liège, porte à la connaissance du public que la société pour l'amélioration des races de chevaux et le développement des courses en Belgique, a mis à sa disposition 1,000 francs destinés à un prix pour les chevaux de différentes races nés dans le pays.

Afin de donner un égal intérêt aux Courses des deux jours la course pour ce nouveau prix est fixée au 16 du courant et celle de la poule sera placée au 15.

Il y aura donc chacun des deux jours un prix pour les chevaux de différentes races nés dans le pays; mais sera exclu de la course du 16, celui qui aura remporté le prix le 15.

Le prix de la 1<sup>re</sup> est de 1500 francs, et celui de la 2<sup>e</sup> est de 1000 francs.

Pour cette dernière il n'y aura qu'un seul tour en partie liée, au lieu de deux, ainsi qu'il est déterminé par le règlement pour les autres courses.

Quant au prix offert par les amateurs de cette ville, qui consiste dans un déjeuner en vermeil, les chevaux de toutes races pourront concourir.

mes de probité et de pa-

tot bientôt nommé lieutenant par le général Fyon.  
L'armée autrichienne ayant envahi la Belgique en 1790,

(1) A la révolution de 1830, les cris de vive Fyon se sont souvent mêlés aux acclamations du peuple. Cette année encore, à la fête du bourgmestre de Verviers, une population nombreuse étant réunie sous les fenêtres de ce magistrat pour applaudir aux sévénades que lui donnait la société

« terminé.

(Signé) JARDON.

La faible opinion qu'avait de lui-même notre illustre compatriote, le pouvoir était loin de la partager; aussi n'eut-on aucun égard à cette lettre, qui ferait aujourd'hui non rougir, mais sourire de pitié tant d'amateurs de promotions, qui ont le bon esprit de ne point s'arrêter à peser leurs capacités.

### CHAMBRE DE COMMERCE DE LIÈGE.

AVIS. — La chambre de commerce de Liège porte à la connaissance du commerce la publication suivante faite à Lisbonne au commencement de juillet dernier.

L'administration des douanes à Lisbonne fait savoir à tous les négocians nationaux et étrangers, que la disposition du décret du 10 juillet 1834, chap. 4, qui porte l'article 1er « Tout capitaine ou maître de navire tant national qu'étranger, qui veut entrer au port de Lisbonne, doit être muni de deux manifestes de la même teneur, contenant le nom et le tonnage du bâtiment, la nation à laquelle il appartient, le port où il a pris son chargement, le nom des chargeurs et de ceux à qui il est adressé en spécifiant la quantité et la quantité des volumes en détail (par extenso) avec les marques et les numéros en marge, » et à l'art. 2, « Ces manifestes seront signés par le capitaine et légalisés par les consuls portugais, dans les ports de départ et à défaut de consuls, par l'autorité locale; » est également applicable pour prouver quel est le pays et le navire d'où proviennent et où ont été chargées les marchandises, sans qu'il soit besoin de certificats particuliers pour chaque article, lesquels sont une très grande charge pour ces marchandises et gênent le commerce.

Les droits seront ensuite réglés à 15 ou 22 p. c. d'après les documens ci-dessus.

### ETAT CIVIL DE LIÈGE, du 6 août.

Naissances 1 garçon, 3 filles.

Décès : 1 femme, savoir : Marie Christiane, âgée de 20 ans domestique, sur la Batte.

Du 7. — Naissances : 3 filles.

Mariages 11, savoir : Entre Jacques Joseph Emmanuel Lenoir, négociant, rue Ste-Ursule, veuf de Jeanne Catherine Hauguet, et Marie Louise Chartier, fille de boutique, même rue. — Jean Servais Herpin, soldat au 11<sup>e</sup> régiment en garnison en cette ville, domicilié à Charneux, et Marie Marguerite Heldebeut, sans profession, à Bruxelles. — Jean Denis Pirard, tisserand, en Bèche, et Anne Marie Fissette, journalière, même rue. — Jean Joseph Collard, journalier, aux Bonnelles, et Jeanne Joseph Iudon, journalière, rue Saint Séverin. — André Noël Parlon, menuisier, en Bèche, veuf de Gertrude Moulin, et Judith Joseph Halin, journalière, même rue, veuve de Lambert Léonard — Dieudonné Villé, journalier, rue des Récolets, et Elisabeth Gérardine Franquet, journalière, en Bèche. — Joseph Crahay, ferblantier, rue du Moulin, et Elisabeth Offermans, journalière, rue de la Botte. — Ch. Dieudonné Joseph Michel, ferblantier, rue des Récolets, et Josephine Julie Boulanger, lingère, faubourg Vivignis. — Antoine Joseph Simon Ginnotte, chapelier, rue Pierreuse, et Marie Jeanne Joseph Demeuse, sans profession, même rue. — Henri Joseph Serexhe, marchand de bois, faubourg St-Léonard, et Marie Catherine Joseph Serexhe, sans profession, même faubourg. — Eugène Libegue, agent d'affaires, rue Hocheporte, veuf de Marie L. Auly, et Marie Joseph Kinable, sans prof., même rue.

Décès : 3 garçons, 4 filles, 1 femme, savoir : Marie Elisabeth Toussaint, âgée de 66 ans, sans profession, rue Mère Dieu, veuve de Guillaume Paquet.

Du 8 août. — Naissances 4 garçon, 4 filles.

Décès : 5 garçons, 2 filles, 1 femme; savoir : Elise Matinet âgée de 26 ans, sans profession, rue Hors-Château.

### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

G. FONTAINE tenant actuellement le nouvel Hôtel Impérial, rue des Fripiers à Bruxelles, a l'honneur d'informer les familles et messieurs les voyageurs, que venant de joindre à son hôtel, l'hôtel des étrangers, il sera toujours à même de leur donner des grands et petits APPARTEMENTS à leur gré. Table d'hôte à 4 heures, dîners particuliers à volonté, le tout à des prix modérés. 74

### PENSIONNAT

DIRIGÉ PAR LES D<sup>ES</sup>. FAYE, FRANÇAISES, DERRIÈRE ST.-PAUL, N° 511, A LIÈGE.

On y enseigne toutes les branches d'instruction, généralement cultivées dans les maisons d'éducation pour les jeunes personnes.

Le prix de la pension est de 450 francs par an. 80

### LE SIEUR

R.-J. MICHEL-ROUMA, FERBLANTIER,

Travailleur en zinc, rue Chaussée des Prés, aux cinq Boules, révient le public qu'il place les TUYAUX en zinc, à 5 sous le pied. 77

Le soussigné déclare que sa femme, la nommée Thérèse LHERMINAT ayant quitté sa demeure, ne reconnaît aucune dette qu'elle aura contracté ni qu'elle pourrait contracter.

Huy, le 9 août 1835. Servais THONUS, gendarme.

Des FORGERONS et SERRURIERS, peuvent se procurer de l'ouvrage à faire chez eux, chez CABBRESY-BASSOMPIERRE, rue Ste-Ursule. 78

L'administration communale de Spa informe le public que les COURSES DE CHEVAUX y auront lieu le vingt août courant.

Des annonces ultérieures en donneront les détails. 81

A VENDRE une MAISON avec chambres, deux caves, étable, jardin légumier et verger y contigus, contenant 82 perches très propre à une maison de campagne située dans un site très agréable à Sauvion commune d'Embours. S'adresser à M<sup>e</sup> VARLET, notaire à Beyne. 75

### VENTE

D'UNE

### GRANDE ET SUPERBE PROPRIÉTÉ D'ORIGINE PATRIMONIALE.

On fait savoir que, le LUNDI 31 AOUT 1835, à dix heures du matin, il sera VENDU aux enchères, en présence de M. le juge de paix des cantons Nord et Est de la ville de Liège, en son bureau, sis rue derrière le Palais, et par le ministère de M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, une belle propriété, située à Haaregard, commune de la Reid, à une lieue de Spa et à 2 de Verviers, province de Liège; savoir :

#### Premier lot.

1<sup>o</sup> Le château et 4 bâtimens ruraux dépendans.  
2<sup>o</sup> Bosquets, jardins, pépinière, prairie plantée d'arbres, au-dessus du château, terre joignant au jardin, contenant ensemble 2 bonniers métriques 41 perches 22 aunes.

3<sup>o</sup> La ferme dite du château et bâtimens d'exploitation pour le fermier avec 22 bonniers métriques 84 perches 96 aunes de terres labourables et prairies, dont la plus grande partie tient ensemble et entoure les bâtimens.

4<sup>o</sup> Le pré au madrifontaine dit Clef du Haussart, contenant 9 perches 22 aunes.

5<sup>o</sup> Les bois dits *Wilsen, Hovissart, Quou du Bois, Grand-Aquit* et bois dit du *Ménage* au-dessus du château, contenant ensemble 24 bonniers métriques 73 perches 40 aunes.

6<sup>o</sup> Et les terres dites *Bourgoye, Vieux Trièves sous wille, Chemin des Potelles et Trièves à Gignesses*, contenant ensemble 2 bonniers métriques 5 perches 87 aunes.

Le tout formant à peuprés un seul gazon.

#### Deuxième Lot.

1<sup>o</sup> La ferme dite de *Bierleux* avec les bâtimens d'exploitation, tenant à la maison du fermier, les bâtimens situés à *Haaregard* à proximité des précédens, consistant en 2 granges, une écurie et une maison d'habitation.

2<sup>o</sup> Les terres et prairies de la ferme, contenant ensemble 20 bonniers métriques 89 perches 51 aunes.

3<sup>o</sup> Les terres et prairies sous *Belva*, joignant à celles de la ferme, contenant ensemble 80 perches 66 aunes.

4<sup>o</sup> Et les terres dites *Chainay*, en lieu dit *Carmina*, devant la ferme, contenant 2 bonniers 34 perches 6 aunes.

Le tout formant à peuprés un seul gazon.

#### Troisième Lot.

1<sup>o</sup> La ferme dite de *Vert-Fontaine* et les bâtimens d'exploitation.

2<sup>o</sup> Et les terres et prairies contigus contenant une superficie de 22 bonniers métriques 33 perches 94 aunes.

Le tout formant un seul gazon.

#### Quatrième Lot.

1<sup>o</sup> Le bois de *Bierleux* contenant 27 bonniers métriques 68 perches 37 aunes.

2<sup>o</sup> Et le bois de *Lanshay* contenant 26 perches.

#### Cinquième lot.

1<sup>o</sup> Le bois *Loneux* à *Vert-Fontaine*, contenant 5 bonniers métriques 34 perches 37 aunes.

2<sup>o</sup> Le bois *Piron* contenant 2 bonniers métriques 17 perches 92 aunes.

3<sup>o</sup> Le bois *Triquet* contenant 74 perches 9 aunes, sous le précédent.

4<sup>o</sup> Et le bois *Brouheid* et le bois *Boskin*, contenant ensemble 32 perches 98 aunes.

#### Sixième lot.

Le bois situé en lieu dit *Heid de fer*, contenant 8 bonniers métriques 79 perches 14 aunes.

#### Septième lot.

Le bois dit de *Favoye*, commune de *Theux*, contenant 2 bonniers métriques 33 perches 52 aunes.

#### Huitième lot.

1<sup>o</sup> La maison d'habitation et le bâtiment y contigu en lieu dit à *la carrière* sous la *Reid*.

2<sup>o</sup> Le four à chaux, le magasin et l'écurie.

3<sup>o</sup> La carrière de pierres de taille y attenant.

4<sup>o</sup> Les terres et prairies à l'entour et aux environs des bâtimens précités, contenant quatre bonniers métriques huit perches septante sept aunes, le pré *Alfanque* provenant de *Bihain*, compris.

5<sup>o</sup> Le bois dit de *la carrière*, contenant un bonnier métrique 36 perches 35 aunes.

6<sup>o</sup> Et le bois dit *Nygrifosse* en deux parcelles, contenant ensemble 18 perches 25 aunes.

#### Neuvième et dernier lot.

1<sup>o</sup> Les terres situées au chemin de *Bottenfres* à *Bois-trouheid* de la contenance de 40 perches 56 aunes.

2<sup>o</sup> La terre en lieu dit *Grand Sart* au dessous du bois *Piron* contenant 32 perches 96 aunes.

3<sup>o</sup> Les terres en lieu dit *Alrocho* au-dessous de *Moirta* de la contenance de 84 perches 2 aunes.

4<sup>o</sup> Et la terre en lieu dit *Heid de Saed*, sous le bois *Piron*, contenant 45 perches 39 aunes.

S'adresser audit notaire DUSART, rue Féronstrée, n° 569 pour voir les titres de propriété et connaître les conditions 908

On DEMANDE des OUVRIERS TONNELIERS, chez FRAIGNEUX et LAMBINON, au pied de Pierruse, n° 333.

### A VENDRE

1<sup>o</sup> Une BELLE et SPACIEUSE MAISON, sise rue porte Saint-Léonard, n° 621, ayant un très grand jardin et terrain propre à bâtir, cour, écurie et issue au pied des Wallies pour une porte cochère.

2<sup>o</sup> Trois maisons contigues, situées rues devant St Thomas et de la Chaine, cotées 280, 281 et 282.

S'adresser à M<sup>e</sup> DUSART, notaire.

VILLE DE LIÈGE. — Les bourgmestre et échevins de la demande du sieur Michel Marie Ruggieri, demeurant rue du Dragon d'Or, n° 669, tendante à être autorisé à établir un atelier de pièces de feux d'artifice, au lieu dit Haut des Wènes, rue Hors-Château; vu l'arrêté royal du 31 janvier 1834. Arrêtent.

La demande ci-dessus analysée sera publiée par la voie des journaux et affichée tant sous le perron de l'hôtel de ville que sur la porte de l'église de St. Antoine.

Les personnes qui penseraient devoir s'opposer à l'objet de cette demande sont invitées à faire parvenir à la régence leurs motifs d'opposition dans le délai de quinzaine.

A l'hôtel de ville, le 7 août 1835.

Le président du collège, Louis JAMME.

Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

### COMMERCE.

Bourse d'Amsterdam du 8 août. — Dette active 55 716 000. — Dito, 5 p. %, 401 518 000. — Dito Différée, 0 000 000. — Bill. de chance 24 1316. — Syndi. d'amor. 94 144 00. — Dito 3 1/2 p. %, 79 1/2 000. Contrib. de guerre, 0 010 00. — Rus. et comp. 000 010. — Dito 1828 et 1829, 103 518, 00. — C. ch. H. 1831, 1833 99 1/2. — Dito ins. au gr. liv. 69 518 00. Dito emp. à L., 5 p. %, 00 00. — Prus. nég. à L., 6 p. %, 00 010. — Danem. à Lond., 0 01. — Rente franç. 00 010 000. — Rente perp. d'Espagne, 0 010. — Dito d'Amst., 38 144 000. — Dito à Londr., 3 p. %, 23 314 000. — Dito à Paris, 0 010. — Dito à Anvers, 00 010. — Dette diff. d'Esp. à Paris, 16 518 00. — Bons cortés à Lond. 35 314 000. — Coupons des cortés, 00. — Vienne actions de la banq., 0000 010. — Métalliques, 99 518. — Act. Rot. 1<sup>re</sup> levée, 0000. — Dito 2<sup>e</sup> levée, 428 00. — Lots de Pologne, 000 010 00. — Naples falcon. 00 010. — Dito à Londres, 00. — Brésiliens, 00 010. — Grecs 00. — Lots Prussiens 104 318.

Bourse d'Anvers du 10 août.

Changés.	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam	3/4 p. % perte		
Londres	12 16 1/4	12 08 3/4	A
Paris	47 3/8	P 47 0100	A 46 7/8
Francfort.	35 15/16		35 5/8
Hambourg.	35 5/16	P 35 1/16	34 7/8

Escompte 0 p. %.

Effets publics Belgique. — Dette active, 105 010 P. — Idem différée, 43 1/2 P. — Oblig. de l'entp., 95 00 P. — Emprunt de 48 mill., 99 3/4 000 P. — Idem de 42 mill. 00 00. — Idem de 24 mill., 000 00. — Hollande. Dette active, 2 1/2, 000 010 P. Idem diff., 00 00. — Rente rém. 88 1/4 et 98 1/2 000 00. — Espagne. Guebb., 35 1/4 A. Idem perp. Paris, 3 p. c., 00 010 P. Idem. perp. Amsterdam, 35 à 34 3/4 à 35 et A. — Idem diff., 15 1/4 à 1/2.

Cours après la Bourse.

Les cortés ont entièrement été abandonnés jusque vers la clôture de la bourse; par les fortes ventes qui ont été faites pour compte de Bruxelles ils ont été faits à 31 1/4 et sont restés à 31 7/8 A. Les perpétuelles pour lesquels on n'a pas trouvé tant de vendeurs sont passablement soutenues et restent 34 7/8 A. On n'a rien fait en Ardoins.

Perpétuelles, 34 7/8 A. — Dette différée, 15 1/2 A. — Cortés 32 1/8 P. — Coup. dito 00 A. — Ardoins 47 010 P. — Primes à un m. dont 1; Perpétuelles 37 010 P. — Dette diff. 16 1/2 P. — Cortés 35 1/2 A. — Ardoins 50 010 P.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

Sans affaires marquantas.

Arrivages au port d'Anvers, du 8 et 9 août.

Le brick suédois Cères, c. Warglien, v. de Marseille, ch. de vin, soude et soufre.

La galéasse rostocquoise Résolution, c. Toude, v. de Livourne, ch. de marbre et laine.

Le koff hanovrien Vr. Christina, c. Onken, v. de Rusterziel, ch. d'avoine.

Le brick suédois Anna, c. Dankberg, ven. de la Havane, ch. de sucre.

Bourse de Bruxelles, du 10 août. — Belgique. Dette active 54 010 P. Emprunt de 48 mill., 100 010 P. — Actions de la société générale (5) 830 010 P. Société de comm. de cette ville, 122 1/2 00. Banque de Belgique (5) 112 010 P. Hollande. Dette active, 55 010 N. — Espagne. Guebbard, 00 010 0. 00. Perpét. Anvers 4 p. p. %, Id. Amsterdam 5 p. p. %, 35 010 P. — Idem Paris 3 p. p. %, 0000 Cortés à Londres, 32 3/4 P 000. Dette différée, 16.

Prix des grains au marché de Liège du 10 août.

Froment, l'hectolitre, 14 francs. 69 cent.

Seigle, id. 9 81

H. Lignac, imp. du Journal, rue de Pot-d'Or, n° 622, à Liège.